



49994 - La radiographie effectuée par l'homme sur la femme et son rapport avec le jeûne et le toucher

question

Je travaille dans le domaine de la radiographie. Celle-ci comporte une section féminine où l'on procède à des examens sur la malade. Comment juger le cas d'une femme obligée de subir une radiographie? Observe-t-elle le jeûne ou pas? Que dire de mes ablutions quand je fais subir des examens à une femme tout en portant des gants?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Premièrement, la radiographie n'a aucune incidence sur le jeûne. Elle ne fait pas partie des facteurs qui invalident le jeûne sauf quand le malade prend un médicament ou mange ou boit. Dans ce cas, son jeûne s'annule parce qu'il a mangé ou bu.

Deuxièmement, l'exercice des examens n'affecte pas les ablutions de leur auteur. Il est déjà affirmé dans les réponses données à la question n° [22757](#) et à la question n° [20710](#) que le juste des avis émis par les ulémas est que le fait de toucher une femme étrangère n'entraîne pas la rupture des ablutions.

Il n'est pas permis à un homme étranger ni à une femme étrangère de soigner une personne du sexe opposé sauf en cas de nécessité. Celle-ci doit être justement appréciée car l'examen n'est pas permis pour n'importe quelle raison ni pour n'importe quelle maladie. Il n'est pas permis de regarder la zone à examiner, et cela ne doit pas se faire en la seule présence du médecin et de la patiente. On a déjà traité le jugement du traitement des femmes par les hommes dans la réponse donnée à la question n° [2198](#). Le fait pour un homme de toucher une femme étrangère ou inversement est interdit. Cela devient moins grave avec l'usage de gants quand le traitement le nécessite.



Allah le sait mieux.